

SAUVEGARDE ET ANIMATION DE VERSAILLES ET ENVIRONS UNION D'ASSOCIATIONS DE VERSAILLES ET DE SES ENVIRONS

Questions aux candidats aux élections municipales de 2020 concernant VERSAILLES GRAND PARC (VGP)

Les associations membres de SAVE présentes à ce jour sur 4 communes de VGP souhaitent connaître vos intentions concernant la conduite de la communauté d'agglomération qui gagne progressivement en compétences.

Le questionnaire ci-dessous sera envoyé à toutes les listes qui se seront déclarées le 27 février 2020, date de clôture des candidatures.

Il a été mis en ligne sur le site de SAVE le 22 février 2020 (en version 1).

Vos réponses devront être retournées à claudeducarouge@wanadoo.fr avant le vendredi 6 mars 2020. Elles seront diffusées à tous les adhérents (2 000 environ) des associations membres de SAVE et nous en assurerons la mise en ligne pour un large accès public sur notre site Internet : save1.fr

Les questions portent sur les thèmes suivants :

- A - Missions et organisation générale de VGP, mutualisations entre communes
- B - Développement économique emplois
- C - Aménagement de l'espace, déplacements, transports
- D - Politique de la ville, équilibre de l'habitat, transition énergétique
- E - Protection et mise en valeur de l'environnement, eaux, déchets
- F - Equipements culturels et sportifs
- G – Administration, fonctionnement démocratique et participation

A - Missions et organisation générale de VGP, mutualisations entre communes

A 1 Quelles nouvelles compétences souhaitez-vous développer ou renforcer en les transférant depuis les communes ? Avec quels objectifs ?

[La régie d'assainissement de la ville de Versailles a été transférée au niveau intercommunal, de même que les contrats de prestation ou de délégation de service public de 13 autres communes afin de créer des économies d'échelle et une efficacité de gestion par la mise en commun des moyens.](#)

Si l'assainissement des eaux usées est financé par l'utilisateur (voir B3) en revanche la gestion des eaux pluviales est prise en charge de manière très inégale selon les communes. L'intercommunalité devra porter l'accent sur cette compétence

La loi confie également aux intercommunalités la gestion de la rivière (compétence dite GEMAPI), là aussi exercée de manière inégale selon les bassins versants (voir E3) et l'intercommunalité devra investir fortement en particulier sur le ru de Gally.

La mutualisation est déjà quasiment complète en matière de services support entre la ville de Versailles et l'intercommunalité. Les services informatiques sont en cours de mutualisation avec les villes qui le souhaitent.

De nombreux projets sont portés par l'intercommunalité, quand cela paraît opportun et que les communes le souhaitent. Il n'est pas prévu de nouveau transfert de compétences imposées aux communes sauf si la loi le prévoit, ce qui n'est pas le cas actuellement.

A 2 Pensez-vous mettre en place un plan d'investissement pluriannuel commun entre communes et, si oui, dans quels domaines et avec quelles priorités ?

Au sein de VGP, chaque commune reste libre de ses investissements, y compris dans la cadre des reversements de VGP. Toutefois, de nombreux investissements décidés à l'unanimité par VGP bénéficient immédiatement aux communes en matière de collecte des déchets (PAV, déchèteries), de vidéoprotection, d'assainissement, de transports ou d'aménagement.

A 3 Comment pensez-vous harmoniser la gestion des réseaux d'eaux (distribution, assainissement) de façon, en particulier, à réduire la disparité des prix de l'eau au consommateur entre les communes de VGP ?

Le prix de l'eau est l'addition de diverses parts correspondant aux différentes étapes du cycle artificiel de l'eau : traitement pour la fabrication d'eau potable, collecte et transport des effluents, dépollution des effluents. Chacune de ses étapes peut être assurée par plusieurs syndicats différents, éventuellement avec plusieurs prestataires ou délégataires.

La dernière mandature a vu s'amorcer une simplification bienvenue du paysage syndical avec la disparition de quatre syndicats dans le domaine de l'eau (SIAVRM, SMAERG, SIAVGP, SYB). Les prix de l'eau potable sont très proches pour les deux grands acteurs (AQUAVESC et SEDIF) avec une tendance à la baisse et une amélioration de la qualité (décarbonatation). Les prix de la collecte et du transport sont également assez proches.

En revanche, le prix du traitement est très différent entre les usagers se déversant vers la station d'Hydreaulys, qui a fait l'objet d'investissements récents très importants, et ceux allant vers une des stations du SIAAP. Cet écart, de un à trois, devra être progressivement réduit.

Un schéma directeur d'assainissement intercommunal sera établi assurant une meilleure harmonisation et planification rigoureuse de l'entretien des égouts et collecteurs.

A 4 Quelles réalisations comptez-vous mener en partenariat avec le département des Yvelines sur les aménagements routiers et les initiatives de transports ?

En matière d'aménagements routiers, il importe de ne pas multiplier les infrastructures qui constituent autant d'appels d'air. VGP continuera à soutenir la création d'une bretelle d'accès à l'A12 depuis la RD7 afin de limiter le trafic de transit dans Saint-Cyr-l'École. Pour desservir le nouveau

quartier de Satory-Ouest et pour sécuriser le carrefour entre le RN12 et la RD91, l'échangeur sera réaménagé par l'Etat et le département des Yvelines en choisissant la solution qui impacte le moins possible la forêt et qui permet le passage des vélos et des piétons.

Enfin, toute mesure en faveur de l'apaisement du trafic sur les voiries départementales sera encouragée.

A 5 Envisagez-vous des actions conjointes avec les trois intercommunalités limitrophes ? Et, si oui, sur quels domaines ?

Traditionnellement, VGP travaille étroitement avec les deux intercommunalités qui partagent le plateau de Saclay, l'Opération d'Intérêt National et la future ligne 18, les communautés d'agglomération de Paris Saclay et de Saint-Quentin-en-Yvelines, sur de nombreux sujets : les transports, l'enseignement supérieur, le développement économique, la préservation de l'agriculture, l'eau, l'assainissement, la gestion des rivières... Toutefois, si des syndicats existent dans le domaine de l'eau, avec un très bon bilan dans le cas du SIAVB, de nombreux investissements restent à mener. L'enjeu certainement le plus important est de garantir la réalisation de la ligne 18 dans de bonnes conditions et selon le calendrier prévu.

Mais VGP travaillera également avec les autres intercommunalité voisines : communauté de communes Gally Mauldre (circulations douces, rivière, agriculture), communauté d'agglomération de Saint-Germain-Boucles de Seine (pistes cyclables, forêt, tourisme autour de la Seine), établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest (gestion de l'eau, forêt, transports) ou même Communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR).

B - Développement économique / emplois

B 1 Quelle sera votre politique en matière de pôle de développement économique ?

Le développement économique de Versailles Grand Parc est un élément essentiel de ma politique.

Le développement économique a été porté depuis 2008 par :

- La création de la pépinière d'entreprises à Moser,
- Les grands projets de création du pôle d'affaires de Chantiers et du pôle de recherche sur les mobilités du futur à Satory,
- La restructuration du réseau de bus qui permet une circulation plus aisée notamment vers Satory
- L'installation de Safran à Châteaufort
- L'extension du centre de recherche d'Air Liquide aux Loges-en-Josas
- Le transfert de la compétence en matière de ZAE sur Buc
- L'achèvement de la ZAE de la Croix Bonnet
- La poursuite du développement des activités économiques, en particulier en matière de recherche et développement de la part de grands groupes internationaux sur la commune de Vélizy-Villacoublay

Autant de réussites qui ont permis au produit fiscal et à l'emploi de continuer à croître sur le territoire de VGP malgré les différentes réformes fiscales.

Nos engagements pour la prochaine mandature en matière de développement économique :

1. Promouvoir l'activité économique à travers la poursuite de nos grands projets :
 - o Développer un pôle d'entreprises et de recherche scientifique à Satory Ouest

- Engager une rénovation en profondeur de la zone économique de Buc, Toussus-le-Noble, Les Loges-en-Josas
- Penser et organiser Versailles Grand Parc comme l’ancrage urbain le plus proche du Cluster Paris Saclay,
- Capitaliser sur les JO de 2024 (épreuve d’équitation à Versailles)
- Poursuivre une implication très forte dans deux filières en particulier, l’écologie urbaine et la mobilité du futur, à la fois en raison de l’importance des entreprises et centres de recherche présents sur le territoire mais aussi en raison des réponses attendues par les communes et les habitants dans ces deux domaines

L’implication forte de Versailles et Versailles Grand Parc dans les grands projets déjà lancés qui dessinent notre futur est une évidence : le pôle d’affaires de Chantiers, celui de Satory autour du véhicule autonome, les quatre laboratoires de l’École des Mines, les besoins de l’Armée et bien évidemment le cluster de Paris Saclay, parmi les 10 premiers clusters mondiaux. Ces projets sont menés dans le cadre de VGP, Versailles constituant un bassin important du développement de l’agglomération, labellisée French Tech, à côté des bassins technologiques de Vélizy et de la Vallée de la Science, et de la plaine de Versailles, avec le Vivant et la Ville.

2. Accompagner l’évolution du tissu économique de Versailles Grand Parc

- Augmenter l’attractivité du territoire en mettant en place une structure dédiée d’accueil et d’écoute des besoins des entreprises : faciliter et suivre la satisfaction de leurs demandes, notamment en termes de locaux,
- S’appuyer sur la marque Versailles pour prospecter les entreprises, françaises et étrangères, en lien avec VGP et la Région (Choose The Paris Region),
- Fédérer les acteurs locaux intervenant en soutien des entreprises - les associations, les banques, les clubs d’entrepreneurs et les organismes professionnels - pour répondre au mieux aux besoins des entrepreneurs et des demandeurs d’emploi,
- Favoriser l’innovation - en matière de créations d’entreprises et de nouvelles organisations du travail comme les tiers lieux- en lien avec le développement durable, l’économie sociale et solidaire, l’entrepreneuriat féminin,
- Poursuivre une politique de mécénat d’entreprises pour développer les liens entre la ville et les entreprises et concourir à l’allègement des dépenses publiques,
- Favoriser le développement des services à la personne pour les personnes âgées et dépendantes et leur bonne intégration dans la ville, ainsi que le développement des centres médicaux,
- Achever le déploiement de la fibre optique dans tous les quartiers,
- Elaborer un Plan de déplacement des salariés des entreprises et des établissements publics de Versailles.

Le développement économique de la Versailles et Versailles Grand Parc se doit d’être poursuivi dans une optique durable et responsable : les besoins d’une société en évolution - les nouvelles façons de travailler souhaitées par les jeunes et les femmes avec amplification de la création d’entreprise, le développement des usages du numérique, les fortes demandes en matière de transition écologique et le vieillissement de la population- doivent être pris en considération dès l’amont des projets accompagnés par Versailles et Versailles Grand Parc.

B 2 Quels plans de déplacement inter-établissements (PDIE) privés et publics comptez-vous développer sur les zones du territoire VGP afin de définir des priorités pour attirer les salariés, les usagers, dont les jeunes ?

Ces plans de déplacements seront accompagnés par l'intercommunalité avec les autres acteurs de la mobilité (IDFM, CD78, Etat)

Nous travaillons sur la fluidité des axes, sur le développement des circulations douces. Nous avons refondu le réseau des bus avec des aménagements d'horaire et des changements de fréquence.

B 3 Quelles actions comptez-vous développer pour accroître le dynamisme des zones d'activité économique de la communauté d'agglomération ?

Voir question B1 ci-dessus.

C - Aménagement de l'espace-déplacements, transports :

C 1 Quels moyens pensez-vous proposer pour assurer la liaison directe de Versailles avec la tangentielle Ouest TRAM 13 qui arrivera à St Cyr en fin 2021 ? Quelles actions comptez-vous initialiser pour accélérer la mise en place du TRAM 12 entre Massy et Versailles qui doit remplacer la ligne RER C ?

Le prolongement du Tram13 à Versailles Chantiers est prévu dans le SDRIF de 2013 et nous devons veiller à ce qu'il soit inscrit en phase 3 après le prolongement jusqu'à Achères en phase 2. De même que l'intercommunalité s'est très fortement investie dans la réalisation du Tram 13 (financement de la Halte de l'Allée Royale de Villepreux), elle fera de même pour la réalisation du Tram 12 afin d'offrir une vraie qualité de service aux habitants de la vallée de la Bièvre et de Versailles.

C 2 Comment envisagez-vous d'associer les acteurs locaux (associations et autres) à l'étude des dossiers transport permettant l'élaboration de l'appel d'offre de 2020 sur l'ensemble des transporteurs routiers de la région parisienne ?

Les appels d'offre relatifs à la mise en concurrence des réseaux de bus en 2020 et 2021 sont élaborés par IDFM et IDFM seule. Toutefois, dans la cadre des retours d'expérience liés à la mise en service des nouvelles offres sur l'ensemble des communes, il est envisagé d'actualiser le Plan local de déplacement afin de déterminer la priorité des aménagements (investissement) et évolutions d'offre (fonctionnement). Les associations et usagers seront associés à cette occasion par chacune des communes.

C 3 Comment envisagez-vous les améliorations des pistes et bandes cyclables qui présentent des discontinuités, avec des objectifs de sécurisation et de confort pour les usagers tant piétons qu'utilisateurs de 2 roues ?

Je souhaite continuer l'aménagement cyclable du boulevard de la République. Grâce à la transformation du réseau de bus réalisé dans le mandat qui s'achève, nous allons pouvoir aménager la rue des Etats-généraux et créer une vraie piste pour les vélos. Nous avons mis également dans le plan vélo adopté par l'intercommunalité l'aménagement de la rue des Chantiers et celle de la rue du Maréchal Foch et nous travaillons également sur la rue du Maréchal Joffre. L'aménagement que nous avons réalisé rue Hoche est une bonne illustration d'un changement mené avec détermination par la mairie, tout en étant réalisé en concertation avec les conseils de quartiers et les commerçants. Nous continuerons à travailler dans cet esprit.

En tant que président de l'Intercommunalité et cycliste pour mes trajets quotidiens, j'ai fait de l'aménagement des pistes cyclables une des premières priorités de VGP et même le premier poste d'investissement des deux derniers mandats. Une instance de concertation avec les usagers pourrait être mise en place.

Je suis très favorable au projet de réseau express régional vélo (RER V) qui permettrait de rejoindre le pont de Sèvres depuis l'ouest parisien par la RD10. Le réaménagement de cette voie dans les Hauts de Seine et un nouvel aménagement de l'avenue de Paris y contribueront fortement.

De nombreuses pistes cyclables ont été élaborées à VGP et le plan vélo a été déployé : piste cyclable de 7km de l'allée royale de Villepreux, pistes entre Buc et Bièvres, entre Toussus-le-Noble et Châteaufort, liaison entre Bois-d'Arcy et la base nautique de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Nous avons aussi créé la piste cyclable de la rue de la Porte de Buc. Je continuerai ces pistes cyclables.

Un schéma directeur a été adopté et fera l'objet d'une mise en œuvre progressive en lien avec les priorités des principaux financeurs (Etat, Région, Départements 78 et 91, communes).

C 4 Comment comptez-vous améliorer la logistique urbaine du dernier kilomètre au sein de VGP ?

De la même façon qu'à Versailles, il faut faire le suivi de la logistique du dernier kilomètre. Pour ce faire, on réfléchit à des centres de dépose. Il faut imposer des véhicules plus propres et une meilleure discipline des acteurs (sites internet, transporteurs, chauffeurs).

De plus il est indispensable de pérenniser la logistique semi-lourde des commerces. La défense du commerce de proximité passe par la mise en place pérenne de nouveaux modes de livraison, plus vert (pas de diesel), plus silencieux (notamment pour les denrées alimentaires réfrigérées) et mieux répartis dans le temps (livraison la nuit).

C 5 Comment et où comptez-vous développer des parcs de stationnement d'intérêt communautaire ?

La réalisation de parc de stationnement d'intérêt communautaire se heurte avant tout au manque de foncier.

D - Politique de la ville et équilibre de l'habitat, transition énergétique et écologique

D 1 Avez-vous l'intention de mettre en place un PLUi au sein de VGP (Plan local d'urbanisme intercommunal) ? Et, si oui, quels en seront les axes directeurs ?

Lors de la précédente mandature, les maires de VGP ont été unanimes à considérer que l'urbanisme était une compétence essentielle de la commune, d'autant que la loi SRU est bien appliquée à l'échelle de la commune. La connaissance que le maire a de sa commune me semble un atout essentiel pour en maîtriser son évolution. Toutefois, dans la perspective où le PLUI deviendrait obligatoire des outils communs seront mis en place et proposés aux communes (SIG, logiciels d'instruction du droit des sols, mutualisation de personnel...).

D 2 Quels moyens et quelle politique comptez-vous mettre en œuvre pour lutter contre les délinquances et les incivilités dans nos communes ?

Afin de lutter contre les incivilités, nous augmenterons les effectifs de la police municipale et le nombre de caméras de vidéoprotection.

D 3 Quelles actions comptez-vous développer pour élaborer un projet alimentaire territorial PAT en relation avec le projet de Orsay Paris-Saclay et SQY (marchés, cantines scolaires, etc.) ?

Versailles Grand Parc est partie prenante de toutes les études menées avec les intercommunalités voisines en matière de PAT. Toutefois, VGP n'a pas de compétence propre en matière de restauration scolaire. Le développement d'une offre pour la restauration collective se heurte à de nombreux obstacles : coût de la main d'œuvre, concurrence de l'achat des particuliers, contraintes de la fourniture sur contrat, disponibilité en eau, réticences des riverains face à l'élevage... VGP poursuit son soutien aux deux associations Terre et Cité et APPVPA et facilitera le soutien aux initiatives des agriculteurs.

D 4 Avez-vous l'intention de mettre en place un plan de prévention du bruit sur le territoire de VGP ? si oui, quelle en seront les mesures principales ?

Un plan de prévention du bruit dans l'environnement sera lancé dès le printemps 2020 en lien avec les obligations de la France à l'égard des règles européennes. Toutefois, réglementairement, ce plan ne pourra pas porter sur les grands générateurs de bruit que sont les aéroports, les voies ferrées ou les voiries nationales ou départementales. Des capteurs de bruits permettront toutefois d'en objectiver les nuisances.

D 5 Avez-vous un projet d'étude des pollutions de l'air sur nos communes ? Si oui, quelles en seront les composantes et les mesures principales ?.

Nous sommes intéressés par le sujet des pollutions de l'air, qui font déjà l'objet de relevés par des organismes, notamment Airparif. Un test de plusieurs mois a été fait avec des capteurs spécifiques sur des grands axes de circulation de Versailles, mais les données se sont révélées être difficiles à exploiter. Nous poursuivons ces recherches en nous appuyant notamment sur des start-ups spécialisées.

D 6 Quelles orientations pensez-vous privilégier pour la préparation du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) de VGP (Energies renouvelables, réseaux de chaleur, diagnostic des bâtiments publics, rénovation énergétique des particuliers,...) ?.

Notre approche se voulant globale, chacune de ces pistes de travail nous intéresse.

E - Mise en valeur de l'environnement (eaux, déchets)

E 1 Avez-vous une politique pour la réhabilitation de l'allée royale dans la plaine de Versailles ? Si oui, laquelle ?

Le projet de restauration de l'allée royale de Villepreux est porté depuis plus de dix ans par Versailles Grand Parc malgré de nombreux obstacles administratifs, fonciers ou financiers. La maîtrise du foncier est presque achevée et la première tranche de plantation a pu avoir lieu au début du mois de mars 2020. La piste cyclable à l'ouest de l'A12 est déjà en service depuis près de 5 ans. Il reste à achever les plantations en 2021 et à réaliser la piste cyclable entre l'A12 et le parc du Château en lien avec la mise en service du Tram 13.

E 2 Quelles coulées vertes du territoire VGP (identifiées dans le SDRIF 2014) comptez-vous renforcer ? Avec quelles priorités ?

Les principales coulées vertes identifiées au SDRIF de 2014 portent soit sur les forêts domaniales soit sur les espaces agricole du plateau de Saclay et de la plaine de Versailles. Pour les espaces agricoles, VGP poursuivra son soutien aux deux associations qui les animent, Terre et Cité d'un côté, APPVPA de l'autre et accompagnera les acteurs de l'agriculture et de l'environnement dans une gestion partagée de l'espace (diversification de l'agriculture, aménagements en faveur de la biodiversité). Avec l'ONF, après plusieurs aménagements destinés à faciliter mais aussi à canaliser la circulation du public en forêt, 2020 verra le début d'un partenariat y compris financier pour une gestion concertée des forêts périurbaines (évolution du mode de gestion et d'exploitation mais aussi contribution à l'accueil du public et à la lutte contre les incivilités...).

Pour faire découvrir ce territoire, progressivement de nouveaux circuits pédestres et cyclables seront déployés entre l'allée royale et les coteaux de la forêt de Marly, ainsi que le long du ru de Gally. Tout récemment, un nouveau cheminement a ainsi été ouvert entre Villepreux et Rennemoulin, rencontrant l'adhésion des marcheurs et cyclistes.

E 3 Comment comptez-vous exercer votre nouvelle compétence sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations GEMAPI ?

La nouvelle compétence GEMAPI sera mise en œuvre en lien étroit avec les syndicats de bassin versant qui sont l'échelle d'intervention pertinente : SIAVB pour la vallée de la Bièvre, SIAVHY pour Châteaufort et la vallée de la Mérantaise, Hydreaulys et COBAHMA pour le ru de Gally et la vallée de la Mauldre.

Sur ce dernier bassin versant, la politique de prévention des inondations sera poursuivie, conjointement avec la gestion écologique de la rivière, avec un souci constant de réhabilitation des paysages et d'ouverture au public des espaces naturels : ainsi, le vallon du ru de Gally retrouvera un profil sinueux, avec la création de méandres et parcours de randonnée sur le domaine de la Faisanderie. Le bassin de Rennemoulin, principal ouvrage régulateur des eaux dans la plaine de Versailles, sera renforcé et augmenté. De plus, l'usine de dépollution des eaux de Villepreux, déversant dans le ru du Gally, sera remise aux normes pour assurer une meilleure qualité des effluents.

E 4 La gestion des déchets mobilise 57% du budget annuel de fonctionnement de la Communauté VGP. Quelles initiatives envisagez-vous de prendre pour intéresser et mobiliser le public à la réduction et à l'optimisation de ces dépenses, en particulier vers l'économie circulaire ?

Les actions de communication et de sensibilisation aux conséquences environnementales de la production de déchets seront poursuivies : le déploiement de composteurs sur les parcelles privées ou à l'échelle d'un quartier accéléré, de même que la distribution de poules. Des défis zéro-déchets pourront être organisés, la promotion du zéro-emballage renforcée et un réseau de ressourceries mis en place, ainsi que la promotion de la réparation, en coopération avec les associations du territoire de Versailles Grand Parc. De plus, la lutte contre le gaspillage alimentaire sera renforcée. Par ailleurs, les actions de lutte contre la publicité sous forme de prospectus publicitaires indésirables seront poursuivies.

E 5 Prenez-vous l'engagement de mettre en place rapidement une commission consultative de suivi de la gestion des déchets (règlementation des Délégations des Service Public) ?

Une commission consultative sera mise en place pour les délégations de service public. Toutefois, jusqu'à aujourd'hui, VGP a choisi d'exercer la compétence en direct, via des prestataires et des syndicats. Ce n'est donc pas à cette commission qu'il incombera de traiter de ce sujet. La commission consultative d'élaboration et de suivi du Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés est l'instance prévue à cet effet par la loi et qui se réunit régulièrement.

F - Equipements culturels et sportifs, animation

F 1 Quels sont vos projets pour élargir l'offre culturelle au-delà de l'éducation musicale ?

Versailles Grand Parc porte une part, mais une part seulement, de l'éducation musicale ainsi que des enseignements en matière de danse et de théâtre selon les écoles ou les sites. Par ailleurs, l'intercommunalité contribue à faire rayonner des événements communaux au-delà de leurs frontières : Festival de BD de Buc, Mois Molière... ou à fédérer ces initiatives communales comme pour le festival électro-chic.

Des réflexions sont également en cours sur des mutualisations possibles en matière de lecture publique.

Versailles Grand Parc soutient également le projet de restauration de la villa Viardot à Bougival et une étude sur l'avenir du musée de la toile de Jouy.

F 2 Comptez-vous mettre à profit les JO de 2024 pour développer et pérenniser certains équipements ? Si oui, lesquels ?

La tenue des épreuves équestres sur le site de l'Etoile royale du parc du château de Versailles, en limite de Saint-Cyr-l'Ecole et de Bailly sera l'occasion d'achever le travail entrepris depuis plus de dix ans dans une zone jusque-là assez négligée : replantation de l'Allée Royale de Villepreux (les 140 premiers arbres ont été plantés la semaine du 3 mars 2020 !), ouverture du Tram13 avec la création d'une Halte pour desservir l'Allée Royale et le parc du Château, réalisation d'une partie du nouveau quartier de la caserne Pion avec un hôtel dédié aux sportifs le temps des jeux, ouverture au public des 33 hectares de la Faisanderie, achèvement du réseau de pistes cyclables vers le nord, le sud et l'ouest de la sortie du Parc, acquisition du Moulin de Saint-Cyr...

G - Administration fonctionnement démocratique et participation

G 1 Que comptez-vous faire pour améliorer la transparence des actions de VGP par des mesures d'information des citoyens sur l'élaboration et la réalisation des projets ?

Les actions sont relayées via les réseaux sociaux, une newsletter ... A la différence d'autres collectivités, les décisions et délibérations sont rapidement mises à la disposition du public et sont explicites. De même que la présentation du rapport d'activité est obligatoire, le rapport de présentation du budget primitif sera désormais automatiquement publié, les seuls documents budgétaires obligatoires n'étant pas toujours d'une lecture aisée. De plus, le vote d'une partie croissante du budget d'investissement en Autorisation de programme / Crédit de Paiement ^permet d'avoir une vision pluriannuelle des projets de l'agglomération.

G 2 Etes-vous favorable à la mise en place d'un conseil de développement (CODEV) permettant de débattre des projets à long terme et d'en analyser les résultats ?

Les conseils de développement constituent un outil encore très minoritaire dans les intercommunalités. La difficulté d'organiser une représentation équitable et légitime de l'ensemble des acteurs est un frein réel. Par ailleurs, le territoire a la chance d'avoir sur son territoire de nombreuses associations à des échelles supra-communales avec une bonne écoute auprès des maires : Terre et Cité, APPVPA, AVB, VéloVGP, VEI, SAVE...

H - Autres thèmes ou projets ?

Existe-t-il des thèmes ou projets autres que ceux abordés ci-dessus, que vous avez l'intention d'aborder et de développer ?

Si oui, veuillez en préciser la nature, les actions à mettre en œuvre et les échéanciers.

Ce questionnaire étant déjà très étoffé, nous en resterons là.